Marques Postales de Lisieux (Volume 10)

Journaux, Imprimés et P.P.

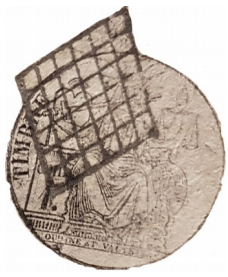

par Sylvie & Michel CATHERINE
Union Marcophile
Cercle Philatélique Lexovien

Bruno BONNET
Union Marcophile
Cercle Philatélique Lexovien

Hubert MOISY
Union Marcophile
Pdt de l'Amicale
Philatélique et Cartophile
de Trouville -Deauville

Raymond RAVEAUX
Société Historique de Lisieux

Francis MARTIN
Cercle Philatélique Lexovien
Société Historique de Lisieux

Journaux, Imprimés et P.P.

Introduction :

En préambule à cette présentation Marcophile sur ce nouveau chapitre de la Poste à Lisieux, il nous a paru utile, mais de manière brève, de rappeler quelques éléments sur les journaux envoyés par Poste.

Suite à la Loi de 1797, les journaux sont taxés fiscalement, et de nombreux timbres "humides" vont se succéder pendant 50 ans.
Il ne s'agit là que d'histoire fiscale, et si un jour nous avons l'occasion de traiter ce sujet important, il le sera à sa place ... fiscale.
A partir du 4 mars 1848, et pendant plusieurs périodes alternées, avec ou sans, le dit timbre fiscal va inclure le montant du port postal: il s'agit alors de "philatélie et d'histoire postale" et non de marcophilie: ce sujet est parfaitement traité dans le catalogue de G.Noël *.
Pour ne pas écarter complètement d'un revers de la main, un thème aussi important nous vous offrons 2 exemples (qui ne sont pas de Lisieux, nous n'en avons pas !)

En 1850, journal avec 2 timbres humides à 1c. L'un représentant le port postal (l'autre fiscal) et annulés tous deux à cheval de la GRILLE postale. Journal de Charente Inférieure (pas encore vu par nous à Lisieux). Collection S&M.C

MARDI 12 NOVEMBRE 1850.

IDANT

IEURE

rcial et d'annonces

VENDRE

S'adresser pour tous les articles à insérer à M. VALLEIN, rédacteur en chef, rue de la Poste, 11, à Saintes.

Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées. — Les abonnemens et les annonces se paient à l'avance. — Les abonnemens datent des 1er et 15 du mois.

RÉDACTEUR EN CHEF : V. VALLEIN.

ADMINISTRATEUR-GÉRANT :

Journal départemental caennais de 1858, timbré à l'extraordinaire en bleu à 3c dont 2c pour le port postal (ce type de presse locale peut se trouver à Lisieux). Collection S&M.C

VÉRITÉ.

JEUDI 11 NOVEMBRE 1858.

CALVADOS

A LIBERTÉ,

MERCIAL ET LITTÉRAIRE.

Dans la période suivant 1868 la Poste va créér des timbres mobiles pour journaux, non dentelés puis dentelés...(vous les trouvez dans vos catalogues de timbre-poste préférés), là aussi nous restons hors de notre sujet, mais les deux exemples ici montrés on l'avantage d'être de Lisieux.

Le LEXOVIEN de 1869 avec timbre à 2c lilas dentelé (Yvert n°7) oblitération typographique (de l'imprimeur) timbre seulement fiscal. Collection H.M. Deauville

Même journal, en juillet 1870, affranchi du 2c bleu dentelé (Yvert n°8). Le timbre paie le port postal. Collection H.M. Deauville

Bulletin des Postes du 11 Mai 1868

LES TIMBRES MOBILES DE 1868

Ils correspondent exactement aux timbres humides fiscaux-postaux en usage depuis la loi du 11 mai 1868 car ils les suppléent et ne les remplacent pas.

Voici le texte donnant les précisions nécessaires sur leur emploi :

BULLETIN MENSUEL DES POSTES DE JANVIER 1869

Journaux et écrits périodiques :

Affranchissement au moyen des timbres mobiles de l'administration de l'Enregistrement, en vertu du décret du 19 décembre 1868, rendu pour l'exécution de la loi du 31 juillet 1867.

L'article 29 de la loi de finances du 31 juillet 1867 a permis d'acquitter le droit de timbre établi sur les journaux et écrits périodiques par l'apposition de timbres mobiles.

Aux termes de l'article 1er de ce décret, les timbres mobiles représentant les droits de timbre de 2 et 5 c. pourront être employés comme signes d'affranchissement des taxes postales, conformément aux dispositions des règlements en vigueur.

Ils pourront par conséquent servir à affranchir les journaux dont le port est de 2 c. ou de 4 c. selon qu'ils sont destinés pour l'intérieur du département où ils sont publiés et pour les départements limitrophes, ou bien pour les autres départements (art. 1 et 3 de la loi du 25 juin 1856).

L'administration de l'Enregistrement a fait imprimer des timbres mobiles dont la couleur diffère, suivant qu'ils représentent le droit de timbre seul ou les taxes postales ajoutées au droit de timbre.

Les timbres mobiles imprimés en violet ne représentent que le droit de timbre (2 ou 5 centimes).

Les timbres mobiles imprimés en bleu représentent le droit de timbre plus la taxe postale de 2 c. (1).

Les timbres mobiles imprimés en rouge représentent le droit de timbre plus la taxe postale de 4 c.

La valeur fiscale portée sur le timbre est 5 c. pour les journaux de Seine et de Seine-et-Oise, et 2 c. pour les autres départements.

Les prix de vente des timbres bleus étaient donc respectivement 7 c. et 4 c. et ceux des timbres roses 9 c. et 6 c.

Ces timbres devaient être apposés à droite et à l'angle supérieur de la dernière colonne de la première page et oblitérés par l'impression de quatre lignes au moins de cette colonne. Un timbre trop peu oblitéré a été vu annulé en plus par le cachet commercial de l'imprimeur.

La feuille devait être pliée de telle façon que le timbre soit sur le pli extérieur et visible sans déplier le journal, ni enlever la bande.

La destination fisco-postale de ces timbres montre que, normalement, chacun trouvait son emploi en unité et cette règle est vérifiée dans la pratique. Il faut attribuer à une erreur l'apposition de deux 2 c. violets dentelés sur le même journal. Les deux timbres sont très espacés l'un de l'autre et **de nuances différentes**: une distraction de l'ouvrier timbreur commençant une nouvelle feuille paraît très vraisemblable.

Les autres rares combinaisons – paires et bandes – ne peuvent résulter que d'emplois exceptionnels : tels sont les timbres violets apposés sur des affiches en paiement du droit fiscal de dimension.

(1) Le 2 c. bleu non dentelé existerait en paire horizontale sur journal entier au début de l'utilisation des timbres mobiles, ce nouveau système d'affranchissement ayant été mal compris par certains éditeurs (2 c. fisc. + 2 c. poste). Une paire verticale connue sur fragment pourrait également avoir une origine analogue.

Enfin, aussi bien Les JOURNAUX que les IMPRIMÉS de toutes sortes peuvent se trouver affranchis de timbres-poste, ils bénéficient de tarifs particuliers suivant poids, distance ou conditionnement, parfois complexes. Ils ne sont qu'une catégorie particulière d'objets postaux et leurs oblitérations sont les mêmes que celles déjà décrites dans notre catalogue.
Nous ne traiterons donc dans ce chapitre spécialisé que des cachets présentant les mentions JOURNAUX, IMPRIMÉS ou PP.

Bibliographie de l'introduction

* Gilbert Noel: catalogue des timbres de journaux de France (Histoire Postale - Paris 1975). Voyez également un tome spécial Académie de Philatélie (II.fascicule 3) et Yvert & Tellier spécialisé 1er volume.

Journaux

A Lisieux, nous ne connaissons que 2 timbres à date avec la mention « Journaux » , d'autres timbres à date aux types postaux sont possibles

N°	Image	Diamètre en mm	Dates début-fin	Notes

Les images des marques sont à l'échelle 1 (taille réelle)

J1	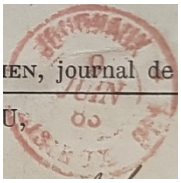	23	?	JOURNAUX / LISIEUX PP1 vu en rouge en 1883 vu en noir en 1889
J2		27	?	JOURNAUX P.P./ * LISIEUX * *millésime à 2 chiffres* *(image redressée, voir document page suivante)*
J3		27	?	*JOURNAUX P.P./ * LISIEUX ** *millésime à 4 chiffres* *(nous n'avons pas vu ce tad mais signalé par G. Dutripon , nous reproduisons ici un tad similaire)*

mais il n'est pas exclu que d'autres types existent, particulièrement dans la période moderne :

	P.P. JOURNAUX / * LISIEUX CALVADOS* *millésime à 4 chiffres*

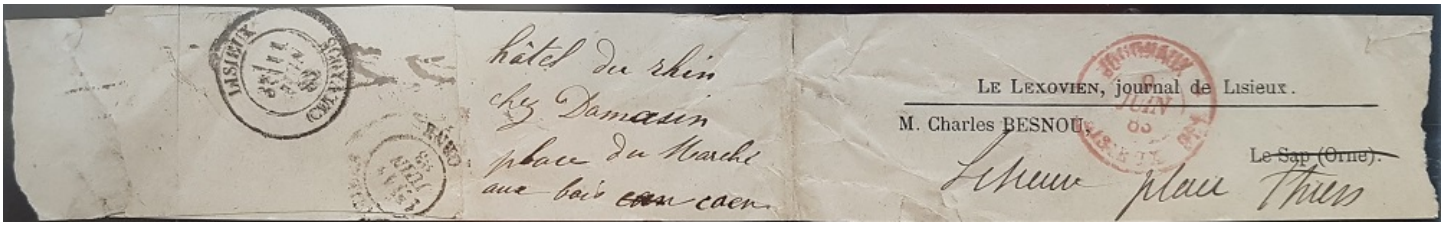

Bande de journal du LEXOVIEN du 9 juin 1883 avec le TAD J1 en rouge. Collection H.M. Deauville

Imprimé sous bande du 30 avril 1889 avec TAD J1 en noir
Source : vente Delcampe du 22 février 2013

Bande de journal entier postal du 22 juin 1906 avec TAD postal type 84.01
Source : vente Delcampe du 28 mai 2015

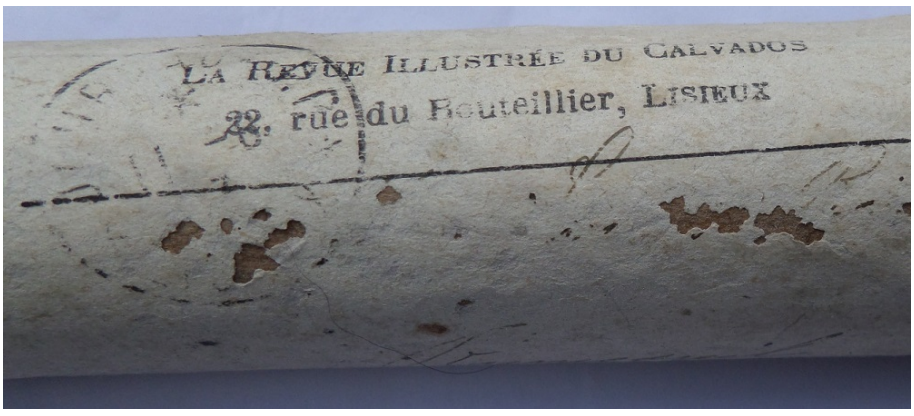

Rouleau cartonné pour journal avec TAD J2
11 août 1913
Source : collection RR Lisieux

Imprimés

Pour les imprimés, 3 timbres à date sont connus, d'autres timbres à date aux types postaux sont possibles

N°	Image	Diamètre en mm	Dates début-fin	Notes

Les images des marques sont à l'échelle 1 (taille réelle)

J4		24	?	IMPRIMES P.P./ * LISIEUX *
J5		23	?	IMPRIMES P.P./ * LISIEUX *
J6		23	?	IMPRIMES PP / * LISIEUX * *(nous n'avons pas vu ce tad, nous reproduisons ici un tad similaire)*
J7				*réservé pour ajout ultérieur*

mais il n'est pas exclu que d'autres types existent, particulièrement dans la période moderne :

	IMPRIMES PP / * LISIEUX * *millésime à 4 chiffres*		P.P. IMPRIMES / * LISIEUX CALVADOS* *millésime à 4 chiffres*

Bibliographie pour Journaux et Imprimés :
Les Feuilles Marcophiles, supplément au n°321 : Catalogue des P.P. Imprimés et P.P. Journaux par G. Dutripon de l'Académie de Philatélie
voir aussi Académie de Philatélie : "Journaux et Périodiques" (Tome II.fascicule 3)

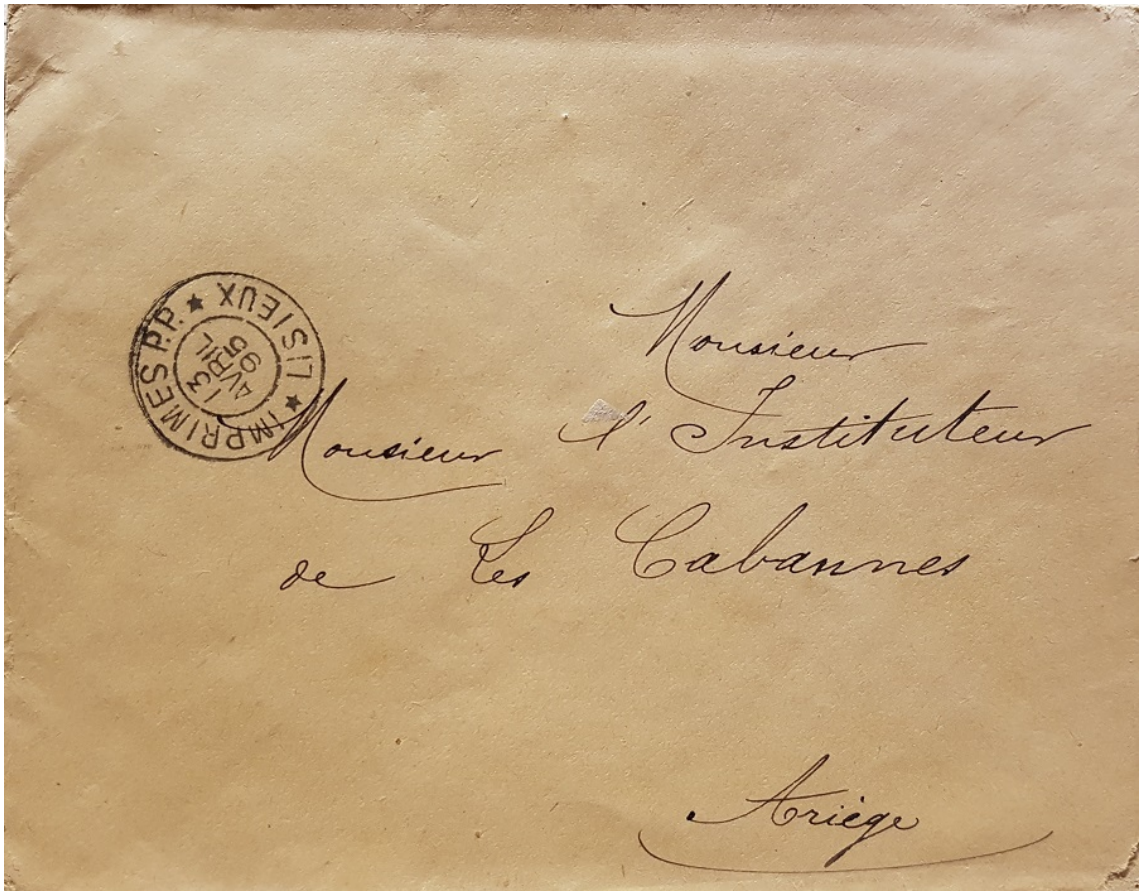

Imprimé sous enveloppe du 13 avril 1895 avec TAD J3

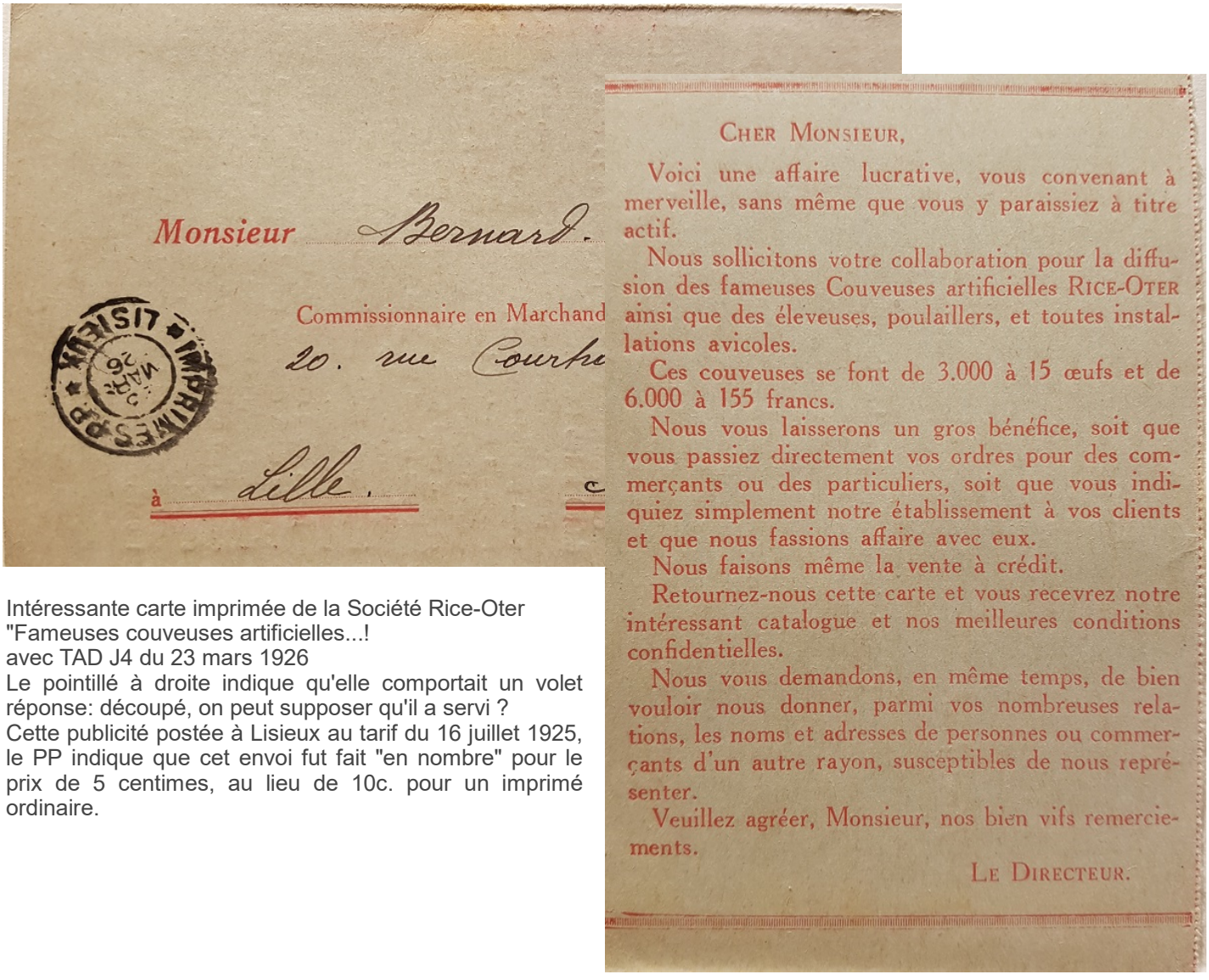

Intéressante carte imprimée de la Société Rice-Oter
"Fameuses couveuses artificielles...!
avec TAD J4 du 23 mars 1926
Le pointillé à droite indique qu'elle comportait un volet réponse: découpé, on peut supposer qu'il a servi ?
Cette publicité postée à Lisieux au tarif du 16 juillet 1925, le PP indique que cet envoi fut fait "en nombre" pour le prix de 5 centimes, au lieu de 10c. pour un imprimé ordinaire.

P.P. (port payé)

Les timbres à date pour JOURNAUX et IMPRIMÉS

Les timbres à date pour journaux et imprimés, ainsi que les oblitérations mécaniques PP ont un usage qu'on pourrait qualifier de mixte:
1. Ils indiquent la date exacte et le lieu d'origine de l'envoi.
2. Ils indiquent que le Port est payé, et à ce titre ont donc valeur d'affranchissement. Ils remplacent le timbre.

En règle générale, les envois en PP sont oblitérés d'avance, bandes ou enveloppes vides. Elles sont fournies par l'expéditeur.
L'affranchissement payé, l'expéditeur les emmène pour les remplir. Des conditions de poids, de présentation et de quantité, régulent le port dont le prix est préférentiel par rapport aux unités. En compensation de cet avantage l'expéditeur doit exécuter un certain nombre de tâches postales fastidieuses et rapides: pour l'avoir testé nous mêmes dans notre profession vers 1975/90 en voici quelques exemples:
. L'expéditeur après avoir rempli et fermé tous ses envois, doit aussi remettre un exemplaire ouvert avec son contenu afin de vérifier qu'aucun texte ajouté ne serait pas un imprimé.
. Il doit en effectuer le routage, c'est à dire le classement par départements, et grandes villes par arrondissements.
. Il doit ensuite lier chaque paquet par un croisé de ficelle (Les élastiques sont proscrits!)
. Vu que la date des oblitérations est fixée au lendemain, l'expéditeur n'avait que 24h pour faire ce travail: imaginez 3000 catalogues.
(Souvenirs authentiques: Paris.6, rue St Romain vers 1974 M.C.)
Ceci explique que les petites entreprises aient vite recours, dès la première corvée, aux timbres préoblitérés (nous verrons plus loin leur avantage).
Seules les grandes entreprises et les Journaux, disposant de machines peuvent utiliser facilement ce système.

Nous avons vu dans les 2 chapitres précédant les timbres à date manuels, nous allons maintenant nous pencher sur les oblitérations mécaniques P.P.

Il y a eu 3 empreintes Krag (2e génération) qui se sont succédées entre 1930 et 1961 :

N°	Image	Dates début-fin
	Les images des marques sont à l'échelle 1 (taille réelle)	
76 PP	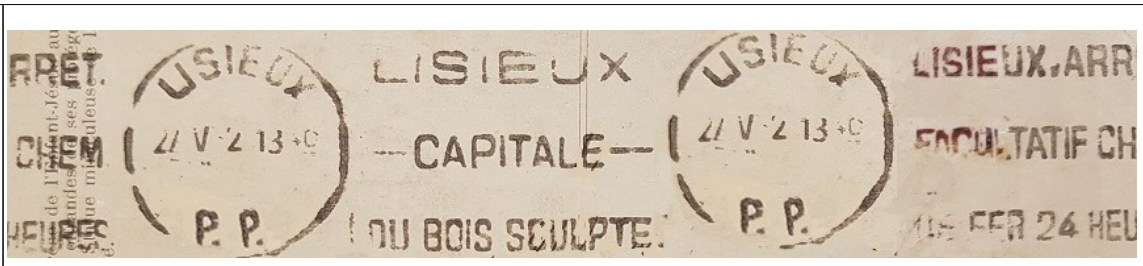	1930-1934 *(flamme reconstituée car non vue)*
77 PP		1935-1952
81 PP	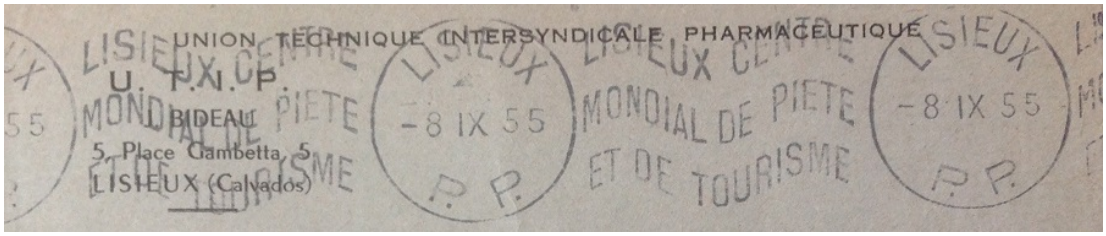	1952-1961

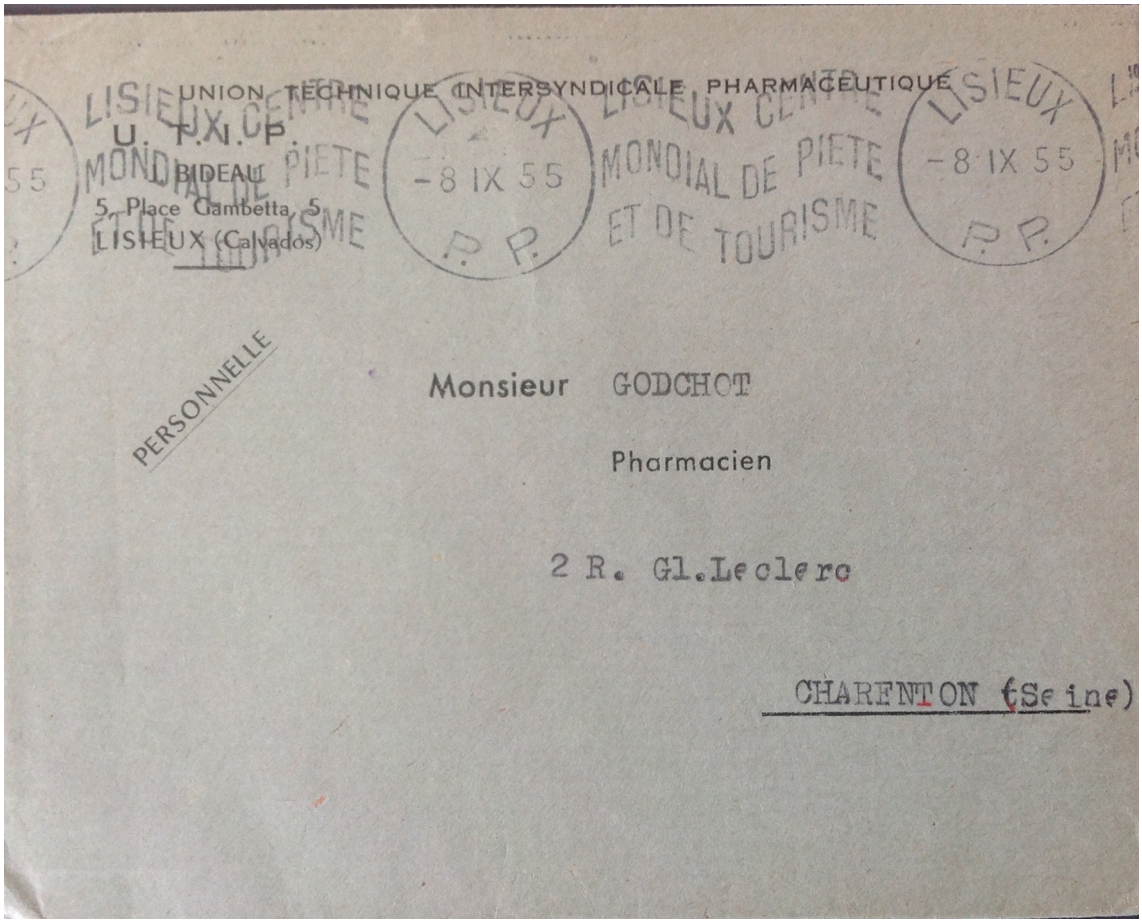

A partir de 1956, le bureau de Lisieux est équipé de machines Secap. On peut théoriquement trouver des empreinte P.P. avec toutes les flammes Secap qui ont existé à Lisieux.
Ces empreintes existent avec flamme à gauche ou flamme à droite.
A partir des années 80, la mention LISIEUX PPAL apparaît sous les flammes, avec ou sans date.
Nous montrons ici plusieurs exemples, la liste n'est pas exhaustive...

N°	Image	Dates début-fin

Les images des marques sont à l'échelle 1 (taille réelle)

90 PP		*possible de 1956 à 1963*
95 PP		*possible de 1967 à 1972*
97 PP	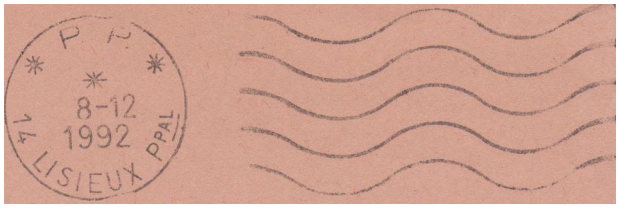	*possible de 1972 à 1985* vue en 1992
98 PP		*possible de 1973 à 1974*
100 PP		*possible de 1973 à 1980*
103 PP	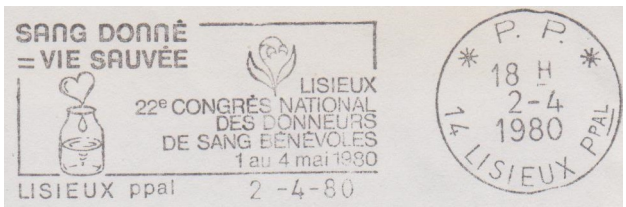	1980
107 PP	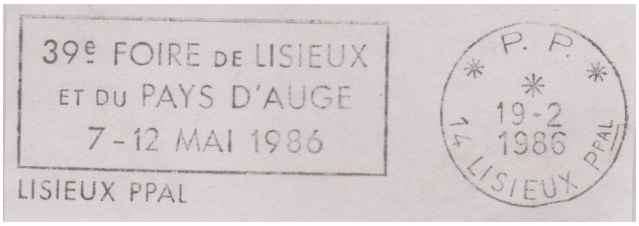	1986

108 PP ou 112 PP		*possible de 1986 à 1993*
112a PP	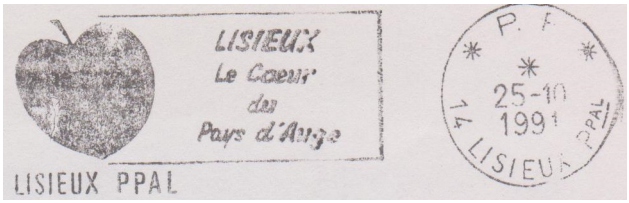	1991
111 PP		1989
115a PP	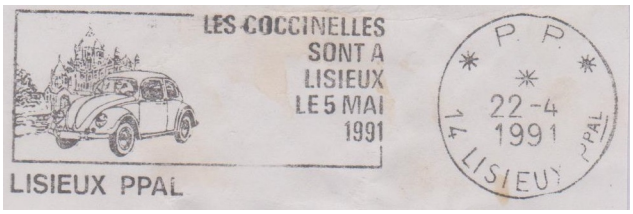	1991
117a PP		1991
120 PP	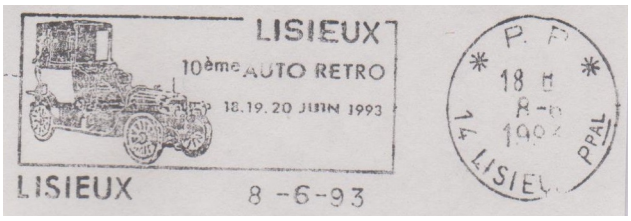	1993
123 PP	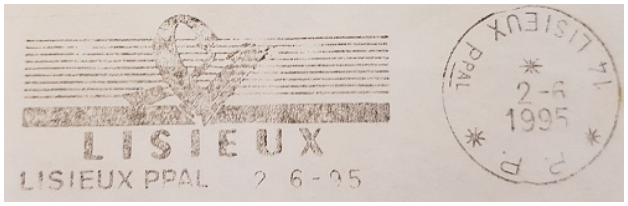	TAD à couronne inversée en 1995
123a PP	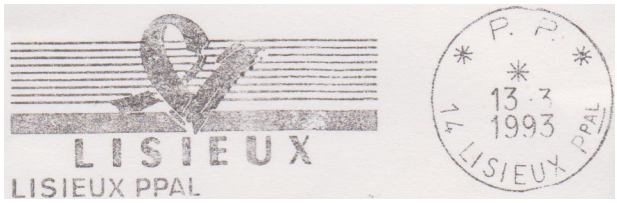	*possible de 1993 à 2001*

Il n'y a eu qu'un modèle de couronne sur le timbre à date au type A9 pour les oblitérations mécaniques PP : *** P.P. * / 14 LISIEUX P<u>PAL</u>**
Il est donc impossible de différencier certains ensembles flamme/TAD comme l'exemple en haut de cette page : 108 ou 112 ?
par contre, pour la 112aPP, le n° est attribuable, la n°108 n'étant pas connue en version 108a

Pré-oblitérés

Les timbres à date pour JOURNAUX et IMPRIMÉS

Les timbres à date pour journaux et imprimés, ainsi que les oblitérations mécaniques PP ont un usage qu'on pourrait qualifier de mixte:
1. Ils indiquent la date exacte et le lieu d'origine de l'envoi.
2. Ils indiquent que le Port est payé, et à ce titre ont donc valeur d'affranchissement. Ils remplacent le timbre.

En règle générale, les envois en PP sont oblitérés d'avance, bandes ou enveloppes vides. Elles sont fournies par l'expéditeur.
L'affranchissement payé, l'expéditeur les emmène pour les remplir. Des conditions de poids, de présentation et de quantité, régulent le port dont le prix est préférentiel par rapport aux unités. En compensation de cet avantage l'expéditeur doit exécuter un certain nombre de tâches postales fastidieuses et rapides: pour l'avoir testé nous mêmes dans notre profession vers 1975/90 en voici quelques exemples:
. L'expéditeur après avoir rempli et fermé tous ses envois, doit aussi remettre un exemplaire ouvert avec son contenu afin de vérifier qu'aucun texte ajouté ne serait pas un imprimé.
. Il doit en effectuer le routage, c'est à dire le classement par départements, et grandes villes par arrondissements.
. Il doit ensuite lier chaque paquet par un croisé de ficelle (Les élastiques sont proscrits!)
. Vu que la date des oblitérations est fixée au lendemain, l'expéditeur n'avait que 24h pour faire ce travail: imaginez 3000 catalogues.
(Souvenirs authentiques: Paris.6, rue St Romain vers 1974 M.C.)
Ceci explique que les petites entreprises aient vite recours, dès la première corvée, aux timbres préoblitérés (nous verrons plus loin leur avantage).
Seules les grandes entreprises et les Journaux, disposant de machines peuvent utiliser facilement ce système.

L'utilisation des timbres préoblitérés

Les timbres préoblitérés dits aussi "oblitérés d'avance" présentent l'avantage de donner du temps à l'expéditeur:
Une fois préparé tout son envoi, impression et mise en enveloppe, l'expéditeur achète les timbres au bureau de poste où il les déposera. Il n'a qu'à coller les timbres, mais sans délai de date ... sauf changement de tarif évidemment.
Les autres conditions de présentation sont identiques aux PP, mais une personne seule peut étaler son travail sur une semaine. Le minimum est en principe de 1000 exemplaires, mais quelqu'un qui n'en aurait eu que 950 pouvait facilement être gagnant vu la différence de prix (d'autant que pour les philatélistes les timbres neufs non utilisés ne sont pas perdus!).
A Lisieux, grande ville industrielle et commerciale au début du siècle, la "théorie pure" suppose que toutes les périodes de timbres préoblitérés figurant dans vos catalogues de timbres-poste peuvent être connues sur document ?
Hélas, il y a loin de cette théorie à la réalité des chercheurs, et "pour l'instant", nous ne connaissons en préoblitérés que les usages du Pélerinage Sainte Thérèse ?
Nous vous les présentons ici.
Bien entendu nous serions intéressés à la communication de toute autre pièce de même catégorie: Merci d'avance.

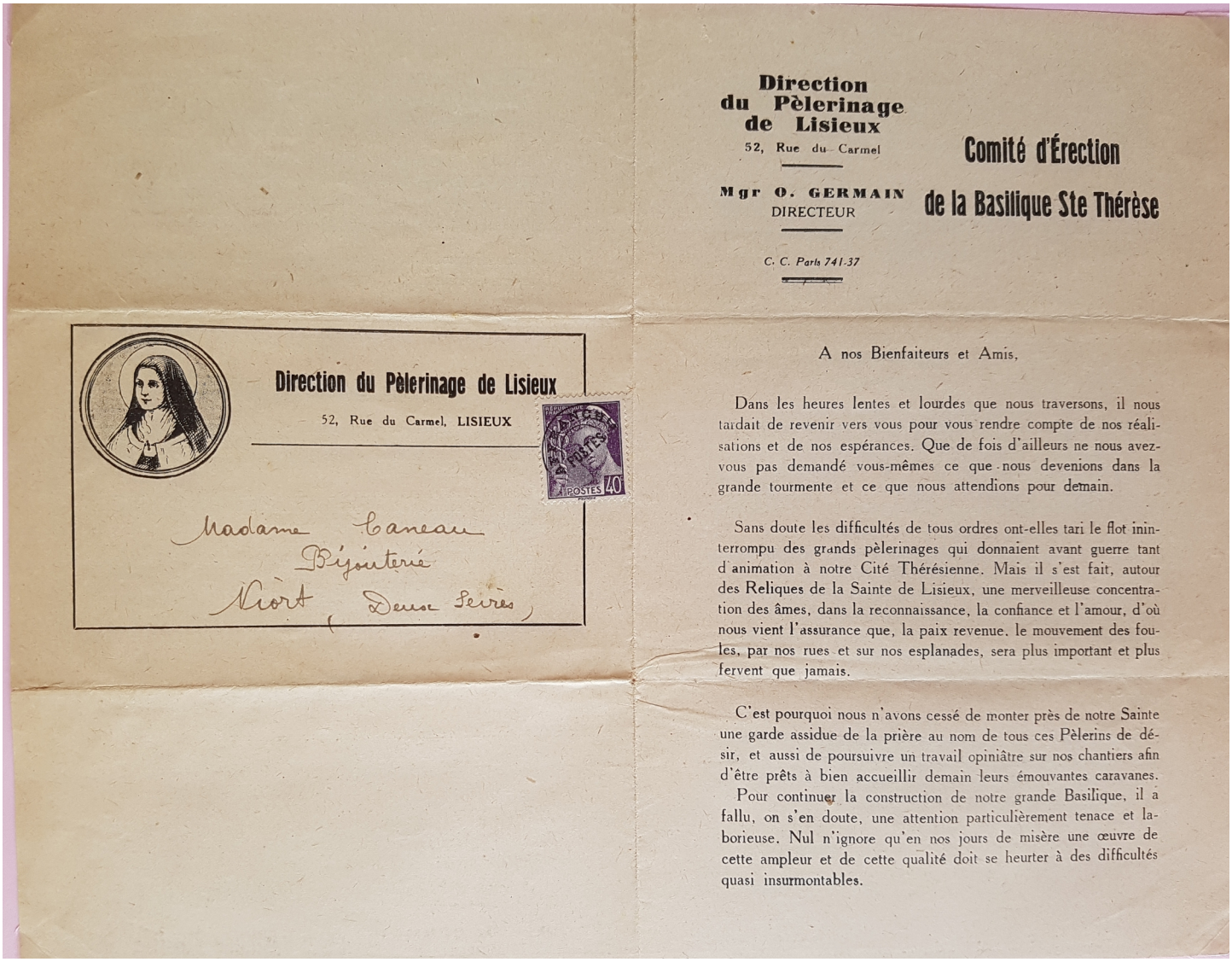

Direction du Pèlerinage de Lisieux

52, Rue du Carmel, LISIEUX

Madame Caneau
Bijouterie
Niort (Deux Sèvres)

Direction du Pèlerinage de Lisieux

52, Rue du Carmel

Mgr O. GERMAIN
DIRECTEUR

C. C. Paris 741-37

Comité d'Érection de la Basilique Ste Thérèse

A nos Bienfaiteurs et Amis,

Dans les heures lentes et lourdes que nous traversons, il nous tardait de revenir vers vous pour vous rendre compte de nos réalisations et de nos espérances. Que de fois d'ailleurs ne nous avez-vous pas demandé vous-mêmes ce que nous devenions dans la grande tourmente et ce que nous attendions pour demain.

Sans doute les difficultés de tous ordres ont-elles tari le flot ininterrompu des grands pèlerinages qui donnaient avant guerre tant d'animation à notre Cité Thérésienne. Mais il s'est fait, autour des Reliques de la Sainte de Lisieux, une merveilleuse concentration des âmes, dans la reconnaissance, la confiance et l'amour, d'où nous vient l'assurance que, la paix revenue, le mouvement des foules, par nos rues et sur nos esplanades, sera plus important et plus fervent que jamais.

C'est pourquoi nous n'avons cessé de monter près de notre Sainte une garde assidue de la prière au nom de tous ces Pèlerins de désir, et aussi de poursuivre un travail opiniâtre sur nos chantiers afin d'être prêts à bien accueillir demain leurs émouvantes caravanes.

Pour continuer la construction de notre grande Basilique, il a fallu, on s'en doute, une attention particulièrement tenace et laborieuse. Nul n'ignore qu'en nos jours de misère une œuvre de cette ampleur et de cette qualité doit se heurter à des difficultés quasi insurmontables.

Dépliant pour l'érection de la Basilique avec timbre préoblitéré type Mercure "République" de juillet 1939 n°81.

Le 2e document est un triptyque avec mandat réponse pour abonnement aux Annales de Sainte Thérèse. Il est affranchi du timbre préoblitéré type blason d'Anjou n°105 émis en juin 1949.

L'enveloppe est revêtue du 4F bleu type Paysanne émis le 2 février 1954, n°109.
Notez à droite le rond prédécoupé qui permet à la Poste de vérifier l'imprimé sans ouvrir l'enveloppe!
(Attention: ce document n'est pas posté à Lisieux, mais à Amiens... il nous concerne trop pour l'éviter).

Page suivante : Exceptionnel ensemble, la page A3 présente un envoi complet de l'enveloppe et de ses imprimés.

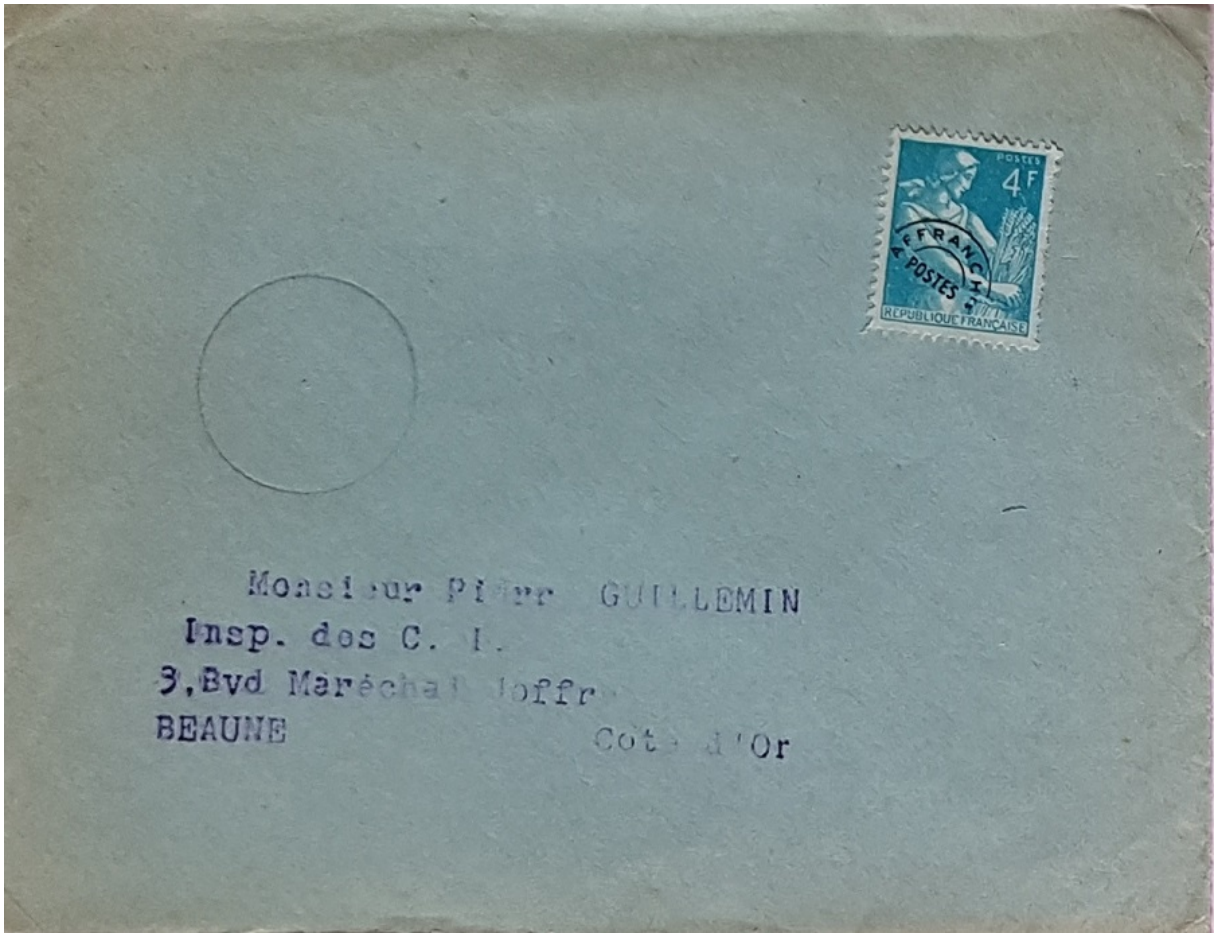

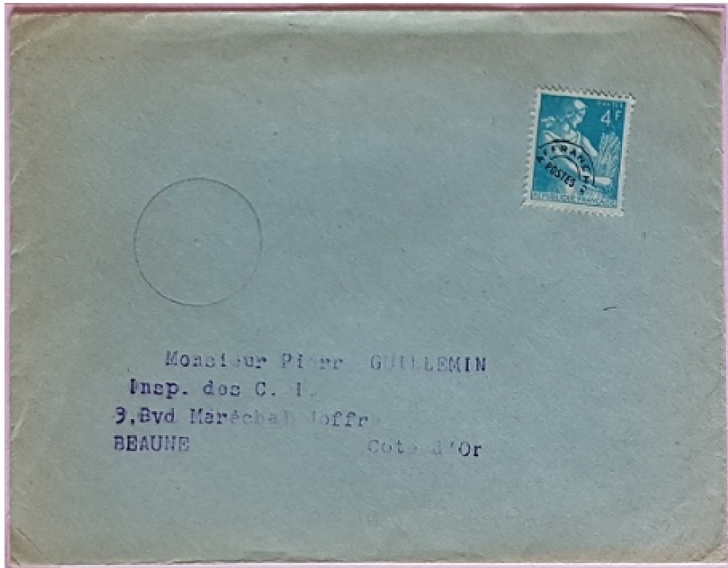

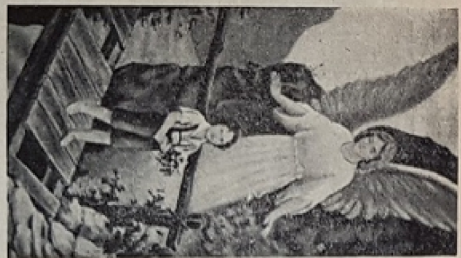

Ange de Dieu, qui êtes mon Gardien,
Vous à qui la Bonté de Dieu m'a confié,
Eclairez-moi, Dirigez-moi, et
Gouvernez-Moi. Ainsi soit-il.

Chère Petite Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus Qui voulez le bonheur de tous nos Chers Bienfaiteurs,
Obtenez leur la fidélité à leur Bon Ange Gardien
L'Ami le plus sûr et le plus dévoué Qui nous suit, pas à pas, dans le chemin de la vie.

Problème très difficile mais pas impossible

Aider Sainte Thérèse à être « Missionnaire Perpétuelle »

Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus avait tant désiré être missionnaire « non seulement pendant sa vie, mais jusqu'à la fin des siècles ; non seulement dans un pays, mais sur tous les continents ».

Pour entrer dans ses vues — pour la remplacer — et pour capter ses faveurs, pourquoi ne pas essayer de former des « **Missionnaires à perpétuité** » ?

Pour assurer, à perpétuité, les **besoins essentiels** de la formation d'un Prêtre Missionnaire du Sacré-Cœur, il faut environ 90.000 francs.

....

Mais, par ce temps de grande misère, { n'est-ce pas trop héroïque ? n'est-ce même pas impossible ?

Non, si les concours se groupent et c'est pourquoi nous avons créé vingt séries de dix bulletins de souscriptions.

Chaque souscription est de 450 francs.

On peut nous adresser plusieurs souscriptions de 450 francs.

On peut, par contre, s'unir pour prendre une seule souscription.

Le parrain des nouveaux missionnaires (à perpétuité) sera désigné parmi les souscripteurs et c'est à lui que Sainte Thérèse réservera la grande joie de pouvoir se dire :

« J'ai mon Père Missionnaire du Sacré-Cœur à perpétuité ».

Les souscripteurs qui n'auront pas été désignés comme parrains pourront se réjouir grandement d'avoir contribué très efficacement

« à la plus belle de toutes les œuvres ».

Tous les souscripteurs augmenteront d'autant plus leur participation à la Sainte Messe quotidienne, dite à perpétuité, pour tous les Bienfaiteurs de notre Province française.

NOTRE OFFRANDE SPIRITUELLE

Chaque jour notre œuvre prie beaucoup pour ses bienfaiteurs, vivants et défunts : chapelet, prières indulgenciées, De Profundis, etc... Nous avons voulu faire plus et donner un témoignage spécial de notre reconnaissance par la **Fondation à Perpétuité d'une Messe quotidienne.**

Participent à cette Messe :

tous les premiers vendredis du mois 30 frs — 4 jours par semaine (vendredi, samedi, lundi, mardi) 375 frs
tous les vendredis............ 90 frs — tous les jours, ceux qui font à nos œuvres un don de 1.500 frs

N.B. - Les dons se font au nom propre du donateur ou au nom de ses parents ou amis vivants ou défunts.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné (prénom, nom et adresse bien écrite)

____

déclare prendre (indiquer le nombre)__________ bulletins de souscriptions pour aider Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus à être missionnaire perpétuelle.

J'envoie ce jour le montant de cette souscription. Signature :

Détacher ce bulletin suivant le trait et l'envoyer, avec un timbre pour la réponse, à **M. le Procureur des Prêtres du Sacré-Cœur**, 37, rue Wasse, AMIENS (Somme), Chèque postal Paris 1600-32 ; ou Clermont-Ferrand 282-18.

Aidez puissamment nos Œuvres Missionnaires en nous remettant les adresses de personnes pieuses et charitables.
Discrétion absolue est garantie. Religieux remerciements.

Vive le Sacré-Cœur de Jésus † Par le Cœur Immaculé de Marie

Procure des Prêtres du Sacré-Cœur
(Jadis à Blaugies-Bavay et Neussargues)
37, rue Wasse
à AMIENS-Boutillerie
(Somme)

Bien Chers et Honorés Bienfaiteurs et Bienfaitrices,

Pour nous bien préparer à la FÊTE DE SAINTE THÉRÈSE DE L'ENFANT-JÉSUS, permettez-nous de vous inviter de nouveau à vous unir à nous, pour lui faire une bonne Neuvaine Préparatoire (25 septembre-3 octobre), au cours de laquelle, n'en doutez pas nous ferons bien nôtres toutes vos chères intentions.

Notre Chère Petite Sainte avait une singulière dévotion en son Bon Ange Gardien ; ah ! c'est qu'elle avait compris que **NOTRE ANGE GARDIEN** est l'une des manifestations les plus délicates de la toujours toute Bonne Providence du Bon Dieu, pour chacun de nous ; mettons-nous donc à l'école de notre Grande Petite Sainte, et :

Considérons {
I. La présence auprès de nous, de notre Ange Gardien,
II. Les bons offices qu'il nous rend, et
III. Nos obligations envers lui.

I. *SA PRÉSENCE :* 1° **Il ne nous quitte jamais :** Il nous accompagne toujours, et partout ; la nuit comme le jour ; — en voyage comme à la maison ; — 2° Il nous assiste continuellement, lors même que nous commettons le péché qui le fait frémir ; — lors même que nous résistons à ses inspirations, et que nous nous révoltons contre lui.

Sainte Françoise Romaine jouissait presque continuellement de la présence visible de son Ange Gardien ; d'autres Saints ne le voyaient que de temps en temps.

II. *LES BONS OFFICES QU'IL NOUS REND :* Si *nous prions*, il va au Ciel porter nos supplications, et nous rapporter les dons du Bon Dieu. — Si *nous sommes dans la peine*, il nous console par les bons sentiments qu'il nous inspire. En *quelque état que nous soyons*, il veille sur nous, comme une mère sur son enfant ; — il nous arrache aux périls ; — il nous ouvre des issues dans les situations difficiles. Enfin, il est pour nous ce qu'est *un guide* au voyageur ; — *un médecin* au malade ; — *le pasteur* à la brebis ; — *l'ami* le plus fidèle à son ami.

Rappelons-nous ce que fut l'Ange Gardien du jeune Tobie, dans l'Ancien Testament : il fut vraiment *son guide* en accompagnant et protégeant le jeune homme dans son voyage ; *son médecin* puisqu'il lui indiqua le remède à employer pour rendre la vue à son Père ; *son pasteur* et *son ami* puisqu'il lui fit trouver une épouse, et conjura les maléfices du démon.

Et **nous-mêmes,** n'en faisons-nous pas chaque jour l'expérience ? D'où nous viennent ces *lumières* qui rendent notre foi plus vive ? Ces *mouvements* subits qui nous préservent du mal, et nous portent à la vertu ? Ces *moments heureux* où le cœur se sent poussé d'être tout au Bon Dieu ?

« Ah, c'est notre ANGE GARDIEN qui fait ces grands coups de salut, et quand il a réussi, il célèbre une Fête au Ciel. Le malheur est que nous ne voulons pas assez souvent accepter ses bonnes inspirations.

Du moins, en ce moment, remercions le Sacré-Cœur, et notre Bon Ange, d'une telle protection *perpétuelle*.

III. *NOS OBLIGATIONS ENVERS LUI :* Ranimons notre esprit de foi, et essayons de vivre dans une sainte amitié avec notre Bon Ange Gardien. Dans ce but, rien ne sera plus efficace que de considérer les trois obligations envers lui, que nous indique saint Bernard :

1° Respect pour sa présence ;
2° Dévotion et reconnaissance pour ses bons offices ; et
3° Confiance pour ses soins vigilants.

CH. 1419 B

POSTES-TÉLÉGRAPHES-TÉLÉPHONES

MANDAT-CARTE DE VERSEMENT
à un c/c postal

Etiquette extraite du registre n° 510

ORIGINE

CADRE A REMPLIR PAR L'EXPÉDITEUR

COUPON
DESTINÉ AU TITULAIRE DU C/C N° **1600-32**

MONTANT DU MANDAT
F.

NOM ET ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR

Inscrivez votre correspondance au verso du présent coupon.
Répétez votre nom et votre adresse au verso du mandat.

MANDAT de la SOMME de (en lettres)

A inscrire au compte courant, désigné ci-dessous :

CADRE A REMPLIR par le bureau d'émission
Somme en Chiffres
Numéro et date d'émission (1)

PARIS c/c 1600-32

M. le Procureur des Prêtres du Sacré-Cœur

37, rue Wasse, AMIENS (Somme)

CADRE RÉSERVÉ AUX RECTIFICATIONS (voir au verso)

A DIRIGER SUR
le Centre de Chèques de **PARIS**

L'emploi de cette formule a été autorisé par l'administration N 98-53

La forme la plus moderne du PP est l'imprimé distribué par la Poste: ici vos dernières cartes électorales. La mention PP ne figure plus.

Pour les journaux, c'est la pochette de routage imprimée d'un grand P / Presse... Les formats varient et les couleurs aussi, suivant les types d'envois et les tarifs.
Tout le monde les déchire... et pourtant ? C'en est ! Et les modèles changent souvent.
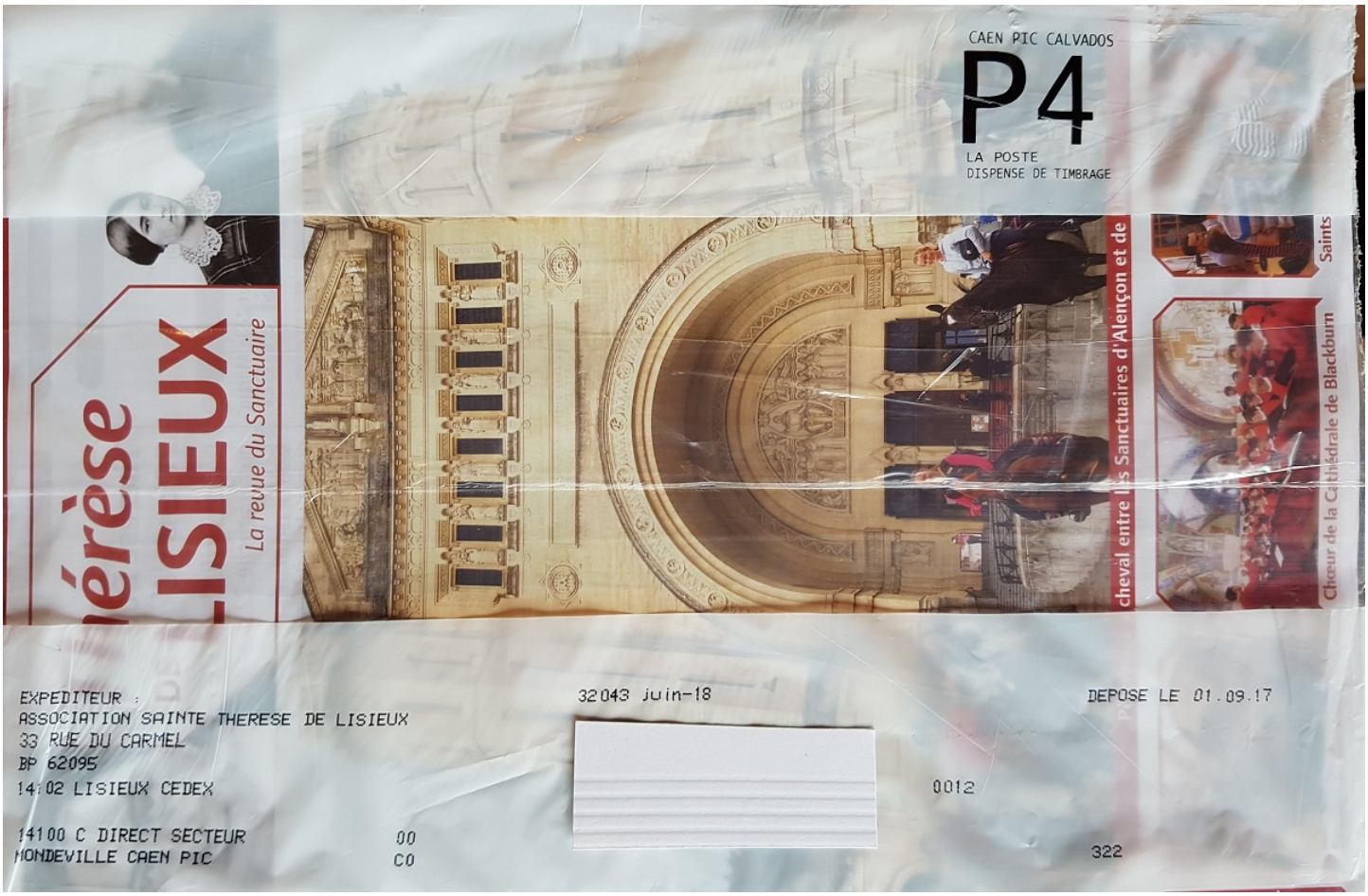
Le P4 du dernier exemplaire de la Revue du Sanctuaire (1.9.2017)